es ni principes sociaux ; que là où il n'y a plus de sanction pour les devoirs dans la crainte d'une justice qui en punit la transgression au-delà du tombeau, il n'y a plus de droits ni d'intérêts en sûreté : que la terre, lorsque Dieu en est banni et qu'elle a cessé d'être sous son œil et sous sa main, est livrée à des mouvements désordonnés et terribles ; qu'un pays chrétien qu'il abjurerait l'Evangile ressemblerait bientôt à ce lieu de ténèbres et de supplices où il ne règne aucun ordre et qui est le séjour d'une confusion et d'une horreur éternelles.

" Ces doctrines subversives, en effet, dont notre époque s'inquiète et s'effraie avec tant de raison, et que pourtant il faut admettre comme légitimes, si l'on érige en principe la souveraine indépendance de la raison humaine, font descendre le monde moral au dessous du niveau auquel l'avait abaissé l'ancien paganisme.

" Qu'on ne pense pas, que pour les esprits sur la pente de cet abîme, on puisse employer avec succès la pression des lois, l'autorité de la science, la puissance du raisonnement, l'association des intérêts pour leur défense mutuelle, la diffusion des lumières : non, le salut ne peut nous venir des hommes, quels que soient d'ailleurs leur zèle et leur habileté.

" L'enseignement silencieux et la lettre morte des Livres divins eux-mêmes seraient insuffisants. De nos jours, comme dans les siècles passés, l'Evangile n'est-il pas profané par des interprétations blasphématoires ? Si l'esprit de mensonge osa autrefois demander des adorations à Jésus-Christ, l'injustice et l'anarchie ne demandent-elles pas aujourd'hui son témoignage et l'autorité de sa divine parole en faveur de leurs iniques et sanglants projets.

" Pour arracher les esprits à cette tourmente qui les emporte, pour les tirer de ce chaos où se perdent leur énergie et leurs efforts, pour rendre à leurs efforts, pour rendre à leurs pensées de la rectitude et de la stabilité, il faut les replacer sous la tutelle éminemment raisonnable de la foi. Oui, si elle veut échapper à la désolation finale dont elle se sent menacée, il faut que la société rentre dans les conditions normales et nécessaires de la paix; c'est-à-dire qu'elle revienne à cet enseignement complet et immuable de l'Eglise à côté et au delà duquel il n'y a que stérile agitation et pernicieuses chimères.

" Déjà ce retour salutaire s'est opéré pour un assez grand nombre d'âmes. Comme la colombe pendant le déluge, elles sont venues à l'arche, parce qu'elles ne trouvaient au dehors qu'une fange impure et des flots agités."

MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 7 FEVRIER 1851.

Première Page :—Bibliographie : Histoire de la Révolution de 1848, par A. De Lamartine.—Variétés : Extraits des Mémoires d'Outre-Tombe.—L'Enseignement de l'Eglise et la Société.

Feuilleton :—Le Montagnard ou les deux Républiques—1793—1848—(suite.)

Le *Journal de Québec* a répliqué longuement à notre dernier article concernant l'instruction publique. Mais les considérations du *Journal* ne nous paraissant offrir aucun aperçu nouveau sur ce qui touche les points fondamentaux discutés entre lui et nous, nous croyons ne devoir pas prolonger, pour le moment, la discussion. Le *Journal* informe qu'il est possible qu'avant peu de jours il donne un sommaire des dispositions saillantes d'une mesure de la nature de celle qu'il voudrait voir être la loi du pays." Nous attendrons que ce " sommaire" ait été mis devant le public, pour en approuver les idées, si elles paraissent favorables aux intérêts si majeurs de l'instruction publique, ou pour les combattre loyalement et avec impartialité si le plan qu'elles dessinent semble défectueux. Aujourd'hui, nous nous contenterons de formuler brièvement nos convictions sur les trois questions en litige entre notre confrère du *Journal* et nous.

1°. Le projet de faire du Surintendant de l'Education *un membre du Cabinet* nous semble, autant que jamais, devoir entrainer de très-graves inconvénients. La situation des partis politiques de la Province, les plans et les prétentions diamétralement opposés des uns et des autres, font que l'instabilité et les revirements fréquents menacent d'être comme l'état normal de notre jeune société. Les hommes du pouvoir sont systématiquement attaqués parcequ'on diffère énormément sur la nature même des arrangements sociaux que l'on voudrait voir adoptés. Dans un tel conflit des passions, il nous paraît nécessaire que le Surintendant de l'Education, qui doit être *l'homme de tous les partis*, soit entièrement étranger à ces passions, afin que tous puissent voir en lui un homme dont la conduite ne soit pas influencée par des intérêts de parti. Les différences de religion et de races ajoutent encore une nouvelle force aux raisons tirées de la divergence des opinions politiques, pour faire appréhender les conséquences du projet que nous combattons.

2°. La création de plusieurs sous-surintendants, *une l'on placerait dans chacun des districts judiciaires*, est une mesure dont l'àpropos ou l'urgence peut être plus sentie ailleurs qu'à Montréal. Mais il serait convenable, selon nous, qu'il y eût sur ce point une manifestation non équivoque de l'opinion des districts intéressés ; par exemple, par voie de requêtes à la Législature. C'est, en effet, la manière de procéder dans un gouvernement constitutionnel. Par là les Représentants pourront mieux apprécier si la question d'économie doit être laissée de côté, en faveur d'autres considérations d'un ordre supérieur.

3°. Il est plus qu'inutile de discuter sur le mode le plus efficace de connaitre les causes de l'opposition qui se manifeste contre la loi d'éducation, si, comme le dit le *Journal*, " les causes de cette opposition sont parfaitement connues du gouvernement comme de tout le monde." Mais nous craignons beaucoup que " la majesté dans l'exécution de la loi," à laquelle vise notre confrère, ne soit qu'une panacée trop pompeusement annoncée pour les résultats qu'elle semblerait destinée à produire. Une opposition *systématique* ne s'inquiète guère de " la majesté dans l'exécution." Au reste, comme la surabondance de renseignements ne saurait nuire, nous exprimons fortement le désir que, de toutes parts, on réponde avec promptitude, franchise et désintéressement aux diverses questions que M. le Surintendant a adressées, par sa *Circulaire*, à ceux qui sont le plus en état de le faire, et qui en le fesant, témoigneront de leur zèle pour une cause qui intéresse le pays au plus haut degré.

Presentation du Buste de Monseigneur de Montreal a Sa Grandeur, par Son Honneur le Maire.

Hier, un peu avant cinq heures de l'après-midi, Son Honneur le Maire de Montréal, présenta à Mgr. l'Evêque de Montréal, le magnifique Buste en marbre de Sa Grandeur, au Palais Episcopal, en présence d'un concours de Citoyens et de Membres du Clergé de la ville et de la campagne, et prononça à cette occasion l'Adresse qui suit :

Monseigneur,

"Il n'y a que peu de mois, un jeune statuaire français, à peine arrivé en ce pays, où le bel art qu'il professe n'avait pas encore eu de modèles, voulut, à l'aide d'un ciseau habile, reproduire cette image de Votre Grandeur qu'il destinait à nous rappeler et des traits qui nous sont chers et les hautes vertus dont Votre Grandeur sait à la fois donner l'exemple et inspirer l'amour.

" C'est dans l'intention de faire dignement écho à ce louable sentiment du jeune artiste et d'accorder au talent une juste rétribution, que Nous, Citoyens de cette Ville, libéralement secondés par les Membres du vénérable Clergé de ce Diocèse, nous réjouissons d'avoir pu réaliser, à frais communs, l'acquisition de ce Buste admirable, pour en faire cette offrande publique à Votre Grandeur.

" Oui, Monseigneur, pour les nombreux monuments de religion et de bienfaisance dont cette Ville et ce Diocèse vous sont redevables, vous avez entendu bien des fois la voix publique proclamer notre gratitude, et ces manifestations déjà si flatteuses, auxquelles nous ajoutons en ce moment un témoignage, ne sont pas pour Votre Grandeur un hommage nouveau.

" Sans doute, nous l'espérons du moins, ce monument de notre vénération pour la personne de Votre Grandeur, sera contemplé des générations à venir ; mais, non moins durable que lui, vivra dans tous les cœurs la mémoire des mérites et des bienfaits multipliés dont il doit perpétuer le souvenir. Et, Monseigneur, puisse le ciel, favorable à nos souhaits, nous permettre d'admirer encore longtemps cette image à côté de son vivant modèle."

Sa Grandeur répondit gracieusement à cette manifestation en ces termes :

Monsieur le Maire,

"Je suis tout confus de l'honneur que me fait la Ville, secondée par le Clergé de mon Diocèse, en vous députant aujourd'hui pour m'offrir ce Buste et ces compliments trop flatteurs.

"Il ne manque à cet admirable œuvre de l'Art que d'être la représentation d'un personnage plus digne des souvenirs de la postérité. Quant aux éloges qu'un travail si parfait vous a inspirés à mon égard, je regrette sincèrement qu'ils ne soient pas plus mérités. Je les reçois, toutefois, avec la plus vive reconnaissance, parceque je crois que c'est un hommage que l'on veut faire à la Religion, en témoignage de ce que, dans tous les âges, elle se montra l'amie des beaux-arts en même temps que des bons principes.

" Il est seulement à regretter que le jeune Artiste, qui est venu offrir à notre Pays, encore si jeune en Monuments, son rare talent, ait été dans la nécessité d'emprunter mes traits, qui déjà s'échappent comme l'ombre de la vie, pour faire connaître son vrai mérite. Combien il eût été préférable que son habile ciseau nous eut reproduit la chaste figure de la glorieuse Vierge que notre Ville honore et chérit, comme une bonne fille honore et chérit une mère aimable et vénérée. Aujourd'hui, cette Image Sacrée, exposée dans un magnifique temple, ferait appel au sentiment religieux et patriotique de notre bon peuple. Ainsi espère-je que Notre-Dame de Montréal verra, quelque jour, briller sur son Autel, une grande et belle Statue de marbre, qui rappelera à jamais les bienfaits de l'amour maternel, que nous porte à tous notre Auguste Patronne. Elle nous a été si bonne, dans des jours bien mauvais, que le marbre lui-même n'exprimera pas assez longtemps le sentiment de notre reconnaissance !

" Quoiqu'il en soit, je dois au Clergé et aux Citoyens, qui me rendent aujourd'hui un honneur auquel assurément je ne devais pas m'attendre, la plus vive gratitude ; et je vous prie, M. le Maire, de vouloir bien être auprès d'eux tous l'interprète de mon cœur, comme vous l'êtes de leur bonne volonté. Dites-leur, s'il vous plait, qu'ils auront un droit imprescriptible sur cette Image et aux services de celui qu'elle représente. Bientôt elle sera déposée dans le nouvel Evêché, pour être un autre monument de leurs généreux sacrifices. Je profite de cette occasion solennelle, pour acquitter, autant qu'il est en moi, le devoir de la reconnaissance.

" Mais il est une chose, que la main du plus habile Artiste ne saurait graver, et que ma langue elle-même ne saurait exprimer ; c'est la douce émotion dont mon cœur est en ce moment pénétré. Oui, je le crois, M. le Maire, ma ressemblance s'effacera de ce marbre avant que cette vive impression ne s'efface de mon âme. Elle vivra, je l'espère, à jamais, pour me faire aimer toujours un clergé et un peuple si dévoués.

" Pour vous, M. le Maire, veuillez accepter une large part de ce tribut d'amour et de reconnaissance. Les services que vous rendez à la Cité, dont la prospérité m'est tant à cœur, seront, eux aussi, ineffaçables dans mon souvenir."

La *Gazette du Canada* du 1er Février contient une proclamation érigeant pour les fins civiles la Paroisse de St. Alexandre, à laquelle sont assignées les limites suivantes :—" La dite Paroisse de St. Alexandre, située "dans le Comté de Rouville, dans le District " de Montréal, embrassera une étendue de " territoire d'environ Huit Milles et demi en " profondeur et six Milles en largeur, retranchée des Paroisses de *St. Athanase*, *St. George de Noyon*, et *Notre-Dame des Anges de* Stanbridge, et bornée comme suit, savoir : au nord-est par la ligne sud-ouest de " la Seigneurie de Monnoir ; à l'est par la ligne ouest du Township de Stanbridge, jusqu'au point d'intersection de la dite ligne " ouest par la ligne qui borne vers le nord-est " les terres de la *Concession nord est* de la Seigneurie de *Sabrevois* ; au sud-est par le lot " numéro cinquante-neuf, inclusivement, dans " la dite *Concession nord-est*, et par le numéro " cinquante-sept, inclusivement, dans la *Concession sud-ouest* de la dite Seigneurie de Sabrevois ; au sud par le lot numéro douze, inclusivement, des septième et sixième concessions ; et par le lot numéro vingt-huit, " aussi inclusivement, des cinquième et quatrième Concessions de la Seigneurie de Sabrevois ci-dessus mentionnée ; et enfin au " nord-ouest par le lot numéro onze, inclusivement, de la *Concession Sud ouest*, et le " lot numéro treize, aussi inclusivement, de " la *Concession nord-est* de la grande ligne de " la Seigneurie de Bleury ; et aussi par la ligne de séparation entre les septième et sixième Concession de la dite Seigneurie de " Bleury."

Une autre proclamation de la même date proroge au douze mars la convocation des Chambres, mais non encore pour la *dépêche des affaires*.

Parmi les décès des derniers jours, figure celui de l'honorable Juge Pyke, mort à Vaudreuil le 3 février, à l'âge de 76 ans. Il était né à la Nouvelle-Ecosse, ville d'Halifax, le 19 janvier 1775. Après avoir été successivement avocat-général, greffier en loi du conseil législatif, juge de la cour de Vice-Amirauté, il fut, en 1818, promu à la haute fonction de juge de la Cour du Banc de la Reine pour le district de Montréal, et occupa, pendant 25 ans, ce siège honorable. Il obtint son congé de retraite en 1842.

M. Pyke a été le premier compilateur des décisions judiciaires en ce pays ; il recueillait d'habitude les jugements qu'il avait rendus dans les procès importants. On le disait jurisconsulte érudit.

L'un des condamnés du pénitentiaire provincial (on ne dit pas lequel) a été entraîné vendredi dans les rouages d'une machine à vapeur, et y a perdu la vie.

☞Mgr. l'Evêque de Montréal sera absent de cette ville de mardi prochain jusqu'au mardi de la semaine suivante.

EUROPE.

FRANCE.

D'après les nouvelles apportées par le *Canada* le 4, à New-York, la crise politique n'était pas arrivée à son dénouement. Le Président ne perdait rien de l'énergie de son attitude première. Des craintes étaient manifestées, aux dernières dates, sur la durée de la nouvelle organisation ministérielle. M. de Lamartine s'était déclaré en faveur de la politique élyséenne, qui comptait plusieurs nouveaux défenseurs dans l'enceinte législative, entr'autres, messieurs Baroche et de Lasteyrie.

Nos échanges arrivés ce matin nous mettent en état de préparer pour notre prochain numéro un résumé beaucoup plus ample de cette crise politique et des principaux incidens qui s'y rattachent.

☞Plusieurs articles, éditoriaux et autres inévitablement remis.

EXTRAITS DE JOURNAUX.

(De l'Ami de la Religion de Paris.)

Les journaux des départements sont unanimes sur la dévotion avec laquelle a été partout célébrée la fête de Noël. Dans la plupart des diocèse, la messe de minuit a attiré la foule des pieux fidèles. Nous sommes heureux de voir se manifester partout ces consolants symptômes qu'avec tant d'édification nous venons de constater à Paris.

La lettre suivante a été adressée par M. le sous-préfet d'Apt (Vaucluse) au journal parisien le *Pouvoir* :

" Apt, 24 décembre 1850.

" Monsieur le Rédacteur,

" Un événement extraordinaire vient de se manifester dans la commune de Saint-Saturnin, canton et arrondissement d'Apt (Vaucluse) ; il va attirer l'attention du monde chrétien ; de nombreux commentaires en accompagneront la publication ; le véritable caractère des faits ne manquera pas d'être exagéré ou amoindri, suivant le point de vue des narrateurs.

" ayant été dans l'obligation, par une conséquence des devoirs de mes fonctions, de m'occuper de cet événement, je viens vous prier d'avoir la bonté d'ouvrir les colonnes de votre journal à la simple narration des faits que je désire exposer dans toute leur vérité, dégagés de toute appréciation personnelle, et à l'abri de toute influence d'opinion arrêtée. Le 15 du mois courant, la clameur publique annonçait qu'un grand miracle s'était manifesté dans la commune de Saint-Saturnin, près Apt. L'on faisait courir la nouvelle un peu vague qu'une fille tout adonnée à la dévotion depuis son jeune âge et dont on racontait des merveilles, s'était absentée de Saignon, petite commune de l'arrondissement où elle habite ordinairement avec sa famille, humble famille d'agriculteurs, pour aller faire une neuvaine dans la commune de Saint-Saturnin, et prier Dieu dans la chapelle du château dédiée à saint Saturnin ou saint Sernin, martyr et ancien Archevêque de Toulouse. Cette chapelle remonte vers l'an 1050 ; elle est située à demi-flanc des monts de Vaucluse, sur un rocher assez élevé, qui s'avance sur le village et le domine complètement. L'on assure qu'elle était autrefois la principale église de la commune, et adossée au château. Un débris de vieilles murailles couronnant la crête du rocher et des habitations qui sont assises sur le coteau, semble donner crédit à cette tradition. Cette chapelle n'est remarquable que par les restes d'une petite chaire gothique, digne de figurer avec distinction dans une galerie d'antiquités.

" L'on rapportait que Rosette Tamisier, c'est le nom de la thaumaturge, en prières avec une de ses amies à la chapelle du château, avait vu, touché et baisé du sang véritable s'écoulant des blessures dessinées sur le corps de Jésus-Christ, dont l'image est peinte sur un tableau représentant une descente de croix, qui n'a pas la prétention d'être un Rubens, mais qui n'en orne pas moins la surface du mur auquel le maître-autel est adossé.

" L'on ajoutait que ce fait surnaturel s'était répété à trois jours différents, et notamment le lundi 16 du même mois. Cette fois, les détails étaient précis. M. le lieutenant de gendarmerie m'adressait un rapport résumé des impressions et des renseignements qu'il avait été prendre lui même, et le procès-verbal suivant m'était transmis par M. le maire de Saint-Saturnin :

" L'an mil huit cent cinquante, et le seize " du mois de décembre, à neuf heures du ma" tin, nous, soussigné, François Bontems, maire " de Saint Saturnin-les-Apt (Vaucluse), faisons " savoir que M. Grand, recteur de la paroisse " de Saint-Saturnin, nous a fait inviter, par " Marie Coureu, sa domestique, de nous ren" dre à la chapelle de Saint-Saturnin, dite le " Château, afin d'être témoin d'un miracle qui " s'y opérait. Nous étant transportés sur-le" champ à la dite chapelle, dans laquelle se " trouve sur le maître-autel un tableau de " grande dimension représentant une descente " de croix, restauré depuis environ quatre ans

---

ce dont il s'agit : Tout-à-l'heure en passant près de la route qui est là-bas, j'ai vu trois hommes qui se dirigeaient sur la gauche, du côté de ce bois au bas de la colline.

Trois hommes ! exclama la sans-culotterie. Ce n'était pas cette allure franche et ouverte des vrais patriotes ; ils regardaient à droite et à gauche comme pour s'orienter, puis se remettaient à marcher.... Je me suis caché derrière un arbre ; ils sont passés à vingt pas de l'arbre, je les ai bien observés ; c'est pour sûr du gibier à lanterne ; d'autant plus que j'ai entendu un qui disait : " Par là, ce sera plus sûr."

Vraiment, dit le chef ! dont les yeux flamboyaient ; as-tu bien regardé, citoyen, par où ils ont passé ?

En v'la une question ! j'ai donc l'air d'un imbécille ? Je les ai suivis de l'œil pendant plus d'un quart d'heure. Celui qui les conduisait a indiqué ce bois là-bas et a dit : " Nous nous y reposerons jusqu'à la nuit.

Bravo !... hurla la bande, ils sont à nous !

Mais, interrompit Baptistin, il ne s'agit pas de me voler ma nouvelle ; je veux ma part. J'allais à la municipalité, maintenant nous ferons la chose en commun. Dans deux heures, au coin du bois je vous retrouverai.

Oui, c'est convenu ; je vois que tu ne t'endors pas sur ta part. Alors dépêche-toi.

N'ayez pas peur.

En route ! cria le chef élevant son fusil au-dessus de sa tête... Et la bande des sans-culottes se dirigea à la course vers le bois indiqué... Inutile de dire que Baptistin les avait envoyés le plus loin possible de la maison Bressieux.

Il suivit de l'œil la *troupe* patriotique, jusqu'à ce qu'elle eut disparu dans un ravin, et, lorsqu'il fut bien sûr de ne pas être apperçu, il rebroussa chemin en disant : "l'endroit est mal choisi, ici il ne fait pas bon."

Quand il arriva, il trouva la maison de M. Bressienx cernée par une autre bande également pleine de dévouement, très désireuse de sacrifier sur l'autel de la patrie une foule de maisons et d'individus.

A la tête de cette bande était Cassius, une de nos anciennes connaissances ; seulement la fourche de fer de la prison d'Arles s'était transformée en un sabre et une paire d'énormes pistolets.

Dans le moment où Baptistin arriva, il y avait grande confusion dans la bande ; les avis étaient partagés sur l'emploi de la journée.

Baptistin ne se donna pas le temps d'écouter ce qui se disait, il lui avait suffi d'entendre le mot de Mme Bressieux mêlé à ces deux mots terribles : *visites domiciliaires*. Il passa au milieu de la petite troupe sans être apperçu, tant l'agitation était grande, et, tournant la maison, il se mit à courir à toutes jambes jusqu'à un mur qui formait l'angle du potager et qu'il avait remarqué en s'en allant comme facile à escalader.

S'accrocher aux pierres disjointes et sauter lestement sur le mur, fut l'affaire d'un instant pour le digne serviteur. Il traversa le potager en courant à perdre haleine, gagna la cour sans se rendre compte de ce qui restait à faire en face d'un danger si imminent ; seulement il se disait qu'il serait près de ses maitres pour se battre ou pour mourir si le combat devait finir par la mort, car il savait que le marquis de Savernay et son fils résisteraient les armes à la main, tant qu'il leur resterait un souffle de vie.

La confusion était grande dans la maison... Mme Bressieux était pâle comme une morte. Le marquis, tenant dans ses mains les mains de sa fille, réfléchissait profondement. Le comte Henri, après avoir examiné avec un soin minutieux ses pistolets, était passé à l'inspection de ceux de son père. Crépaux était à quelques pas derrière eux.

L'arrivée de Baptistin fut un évènement.

Eh bien ! Baptistin ? dit le marquis avec sa même voix calme et tranquille.

Il y a, monsieur le marquis, que ces damnés patriotes sont en chasse de tous les côtés. J'en ai rencontré une bande à cinq cents pas d'ici, mais elle n'est pas à craindre, je l'ai envoyée se promener le long du bois que nous avons longé cette nuit.

Le marquis se leva : Il faut prendre un parti. Voyons, Mme Bressieux, ne soyez pas ainsi abattue ; rien n'est encore perdu, et votre pâleur nous trahirait tous

Oh ! mon Dieu, disait Mme Bressieux, nous sommes tous morts !

Jeanne alla près d'elle, et se mit à lui parler de sa plus douce voix.

Il manque bien des formalités à nos passes, dit le marquis, et nous sommes tellement rapprochés du lieu de notre départ, qu'il pourrait bien prendre envie de s'assurer de la vérité.

S'il n'y avait besoin que d'un paraphe, dit Baptistin avec respect.

Non, Baptistin, répondit doucement le marquis, c'est le cachet de la mairie.

J'ai une idée, s'écria tout-à-coup Baptistin.

Une idée, fit Crépaux, moi j'aurais celle de leur casser la tête.

Dans votre grénier, madame, reprit Baptistin, en parlant très vite, vous avez bien de la paille dans votre grénier ?

Le grénier en est plein s'empressa de dire Marianne qui était sur le seuil de la porte et qui tremblait de tous ses membres.

Vitei Crépaux, dit Baptistin, monte au grenier et jette dans la cour trente ou quarante bottes de tout ce que tu trouveras sous la main, foin ou paille.

J'y cours, répondit Crépaux. En montant l'escalier il se disait : Est-ce que Baptistin veut brûler la maison. Ce serait une fameuse idée !

Explique vite ton idée ? Baptistin, dit Henri.

J'ai vu ce matin une charrette dans la cour, un cheval dans l'écurie ; je mets de la paille au fond de la charrette ; vous vous y cachez tous ; je remets des bottes par dessus ; je jette une grande toile sur le tout, je sors par la porte de la basse-cour. Une fois hors de vue, je ramène la charette avec son foin, et tout est fait.

Mais s'il fouillent la charette, fit le marquis.

Ah ! dame ! monsieur le marquis.

Oui, tu as raison, Baptistin, il faut tenter ce moyen.

C'est triste de se cacher ainsi, dit Henri en serrant les poings avec colère.

On frappe !... s'écria tout-à-coup Mme Bressieux avec épouvante.

Gagnez quelques minutes et tâchez qu'ils n'aillent dans la cour qu'en dernier lieu.

Vite !... vite !.. dit le marquis à voix basse ; surtout, madame, au nom du ciel, ne tremblez pas ainsi.

Et il descendit l'escalier qui conduisait à la cour, pendant que les patriotes faisaient à la porte extérieure un vacarme d'enfer.

Baptistin était déjà occupé à atteler le cheval, et Crépaux, non moins expéditif, jetait dans la charrette des bottes de paille. Que de choses, mon Dieu ! on peut faire en une minute !

Le marquis, Henri et Mlle de Savernay montèrent les premiers ; lorsqu'ils furent placés, on posa des bottes de foin pêle-mêle, en ayant soin de laisser quelques interstices pour la respiration. Crépaux à son tour se blottit de son mieux et Baptistin, qui semblait avoir dix bras à son service, recouvrit le tout d'une dixaine de bottes de regain.

Il était en train d'attacher une grande toile goudronnée en assaisonnant son travail du chant mélodieux : *ça ira... ça ira... ça ira...*, dont il changeait les intonations avec une volubilité prodigieuse, lorsque la porte qui donnait sur la cour s'ouvrit pour donner passage à Cassius ainsi qu'à cinq jacobins armés des plus redoutables piques qui aient jamais été inventées.

Baptistin ne tourna pas la tête, et continua d'attacher sa toile.

(A continuer.)